

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES (SCAF)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2009	133
TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2010	133
NOMINATION DE L'AUDITEUR	133
PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT	133
ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS	135
TRANSFERT DE FONDS SUR LE FONDS SPÉCIAL DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES GÉNÉRALES	137
EXAMEN DU BUDGET DE 2010	137
ÉVALUATION PLUS APPROFONDIE DES BESOINS EN MATIÈRE DE TRADUCTION	137
ESPACE DE RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SCIC	138
MISE EN PLACE D'UN RECOUVREMENT DES COÛTS	138
FONDS DE RÉSERVE	138
FONDS DU SDC	138
FINANCEMENT PLURIANNUEL DES TÂCHES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE	139
BUDGET 2011	139
Avis du SCIC et du Comité scientifique	139
Avis budgétaires d'ordre général	140
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	140
Calendrier des contributions	140
Contribution de Membre de l'Ukraine	141
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012	141
AUTRES QUESTIONS	141
Rapport d'évaluation de la performance	141
ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2011 ET 2012	141
ADOPTION DU RAPPORT	142
CLÔTURE DE LA RÉUNION	142

APPENDICE I :	Ordre du jour	143
APPENDICE II :	Examen du budget 2010, budget 2011 et prévisions budgétaires 2012	145
APPENDICE III :	Contributions des Membres 2011.....	146
APPENDICE IV :	Mouvements de fonds propres et de fonds spéciaux en 2010	147

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

La Commission a renvoyé la question 3 (Finances et administration) de son ordre du jour (CCAMLR-XXIX/1, appendice A) au Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF).

2. La présidente du SCAF, Mme S. Sangwan (Inde) ouvre la réunion.
3. L'ordre du jour du SCAF est adopté (appendice I).

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2009

4. Le SCAF note qu'un audit intégral a été réalisé sur les états financiers de 2009. Le rapport n'a mis en évidence aucun cas de non-conformité avec le Règlement financier ou les Normes comptables internationales. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XXIX/3.**

TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2010

5. Le SCAF rappelle la décision prise par la Commission en 2009, à savoir d'approuver la réalisation d'un audit intégral des états financiers de 2010 (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 3.3) et, de ce fait, **recommande à la Commission d'exiger un audit intégral des états financiers de 2010.**

NOMINATION DE L'AUDITEUR

6. Le bureau national d'audit comptable australien (ANAO, pour *Australian National Audit Office*) est le vérificateur officiel de la Commission depuis sa fondation. Le SCAF prend note de la décision prise par la Commission (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 3.4) de charger l'ANAO de l'audit de ses états financiers de 2010.

PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT

7. Le secrétaire exécutif présente son rapport (CCAMLR-XXIX/7). Le Comité rappelle que ce rapport constitue un élément important de l'évaluation annuelle de la performance du secrétaire exécutif et, plus généralement, du secrétariat. Le secrétaire exécutif propose d'entreprendre une évaluation interne du plan stratégique en 2011 et invite les Membres à émettre des avis et des conseils sur les questions clés à examiner. L'évaluation offrirait une occasion de consulter, au sein de la CCAMLR, nombre de parties prenantes sur les fonctions et les prestations de service du secrétariat. Il est noté que le secrétariat fonctionne actuellement sur la base du plan stratégique approuvé par la Commission en 2002. En

approuvant la proposition, le SCAF a estimé que l'évaluation offrait une occasion de se pencher sur les d'autres questions liées au fonctionnement du secrétariat, telles que la planification de la succession et la stratégie générale des salaires du secrétariat et qu'elle devrait fournir à la Commission de meilleures informations qui faciliteraient la planification budgétaire et l'allocation des ressources financières nécessaires pour soutenir les services du secrétariat.

8. Le secrétaire exécutif indique par ailleurs que le secrétariat examine actuellement l'extension du nom de domaine de la CCAMLR car, en tant qu'organisation multilatérale établie par un traité, elle pourrait opter, au lieu du .org actuel, pour une autre extension qui refléterait mieux le statut international de l'organisation, telle que .aq ou .int. Les conclusions des investigations menées par le secrétariat sur cette question, coûts et considérations logistiques compris, tant au niveau du secrétariat qu'à celui des Membres, seront présentées à la Commission en 2011. De plus, le secrétaire exécutif avise que le secrétariat a entamé le remaniement de son site Web (www.ccamlr.org) et qu'il sollicite des commentaires constructifs de la part des Membres pour l'aider dans cette tâche.

9. Le secrétaire exécutif fait part de l'adoption et de l'application d'une politique « verte » afin de tenter de réduire l'empreinte écologique du secrétariat. Le SCAF se félicite de cette information.

10. Le SCAF reçoit l'avis du secrétaire exécutif, selon lequel, depuis l'établissement de la CCAMLR, les systèmes de gestion des données du secrétariat n'ont jamais fait l'objet d'un audit formel et approfondi et recommande de prévoir une allocation dans le budget 2011 en vue d'une évaluation qui serait effectuée par des experts externes indépendants.

11. Compte tenu des avis émis par le Comité scientifique et le SCIC sur cette proposition, le SCAF **recommande de procéder en 2011 à une évaluation indépendante des systèmes de gestion des données de la CCAMLR à un coût de quelque 40 000 AUD qui seraient imputés au Fonds d'exploitation général.**

12. À l'égard des résultats de la réévaluation du poste de responsable des communications réalisée par le secrétaire exécutif et approuvée par la Commission en 2009 (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 3.9), le SCAF **émet la recommandation suivante :**

- **à la lumière de la performance exceptionnelle de la responsable des communications en vertu du CPMAS pour 2009/10 et du fait que celle-ci a atteint le maximum de l'échelle des salaires des services généraux en 2007/08, la Commission devrait autoriser le secrétaire exécutif à offrir un avancement salarial de 3% pour 2010/11.**

13. Il examine également l'évaluation du niveau salarial du poste de responsable de directeur des données réalisée à la suite de la décision prise par la Commission en 2009 (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 3.7) et **émet la recommandation suivante :**

- **la Commission devrait donner son approbation pour que le secrétaire exécutif offre au directeur des données actuel un avancement salarial de 3%, applicable à partir de la prochaine date anniversaire de son contrat de travail, sous réserve d'une évaluation satisfaisante dans le cadre du Système de gestion**

et d'évaluation de la performance en janvier 2011. La question du changement de la classification salariale pourra être examinée sous réserve de la révision du plan stratégique.

14. Le SCAF recommande, pour améliorer la transparence et éviter la prise de décision au coup par coup, d'insérer dans le plan stratégique une stratégie salariale et de dotation en personnel et (classification salariale et échelons compris) dont le SCAF examinerait les conclusions à sa réunion de 2011.

ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS

15. Le SCAF examine le compte rendu préparé par le secrétariat sur les placements de la CCAMLR (CCAMLR-XXIX/14) et la proposition de révision de l'Article 8.2 du règlement financier présentée par la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis (CCAMLR-XXIX/32 Rév. 1).

16. Le SCAF remercie le secrétariat de la transparence accrue qui est désormais associée à la déclaration régulière de l'état des placements de la Commission. Cependant, il se dit grandement préoccupé par le fait que, malgré une perte de 1 million d'AUD au cours de l'exercice 2009 (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 3.32) et de l'exercice 2010, qui s'est produite des suites de l'effondrement d'obligations adossées à des actifs (CDO) (PURE), la Commission a encore des fonds engagés dans des placements similaires (OASIS – 600 000 AUD). La Commission n'aurait apparemment jamais approuvé le placement de ces fonds comme l'exige l'Article 8.2 du règlement financier.

17. Le SCAF demande au secrétariat de lui donner des informations sur les conséquences de la perte de 1 million AUD d'investissement (et aussi de la perte additionnelle potentielle de 444 000 AUD du fait de la liquidation d'OASIS, voir paragraphe 19 ci-dessous) pour la Commission et sur l'impact que cela aurait sur les contributions des Membres à l'avenir.

18. À l'égard du CDO OASIS, le SCAF recommande de vendre cet investissement immédiatement afin de réduire les risques associés aux placements de la Commission. Cette recommandation répond aux inquiétudes entourant l'instabilité actuelle des marchés financiers à l'échelle mondiale et à la notation actuelle de ce CDO fixée à CCC-. La valeur actuelle (au 27 octobre 2010) du CDO OASIS est de 26,5 centimes pour un dollar (en hausse par comparaison avec la valeur de 0 en août 2008), ce qui donnera lieu à un remboursement d'environ 156 000 AUD.

19. La vente entraînera une perte matérielle d'environ 444 000 AUD qui sera déduite des réserves que la Commission détient actuellement dans le Fonds des pêcheries nouvelles et exploratoires, le Fonds de remplacement des immobilisations et le Fonds de cessation de service du personnel. Le SCAF note par ailleurs, à condition que le Fonds des pêcheries nouvelles et exploratoires soit maintenu à un niveau proche de celui de ces dernières années, que cette somme devrait pouvoir être absorbée sans nécessiter de contribution supplémentaire de la part des Membres. Les produits d'intérêts placés dans le Fonds d'exploitation général seront affectés à hauteur d'environ 25 000 AUD chaque année, selon les taux d'intérêts prédominants des prochaines années.

20. Sur la base de la décision prise de liquider le placement OASIS, le SCAF révisé l'appendice 2 de CCAMLR-XIX/4 (Capitaux propres et Fonds spéciaux), présenté à l'appendice IV du présent rapport.

21. Le SCAF prend note d'informations présentées par le secrétariat, à savoir que, selon un cabinet d'avocats de Sydney, Piper Alderman, le coût de participation à un recours collectif contre la banque de la Commission ou l'agence de notation qui était responsable de l'évaluation de la qualité du placement PURE en CDO a été estimé à 3 000 AUD. Sur la base d'informations préliminaires fournies au secrétariat par Piper Alderman, le SCAF recommande à la CCAMLR de ne pas s'associer à un recours collectif à ce stade. Le SCAF demande qu'on lui présente un calendrier des mesures à prendre. La décision finale dépendra des résultats du recours collectif et des délais disponibles. Une fois que les résultats du recours collectif seront disponibles, il pourrait être possible de négocier une résolution. Il est demandé au secrétariat de tenir la Commission informée de l'évolution de cette question.

22. L'Australie se déclare préoccupée par une association éventuelle à un tel litige compte tenu de la nature des placements en CDO, du fait que la CCAMLR est une organisation internationale dont font partie plusieurs nations. Elle indique qu'elle examinera les autres informations que pourrait présenter le secrétariat.

23. En examinant la proposition avancée par la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis sur une révision de l'Article 8.2 du règlement financier, et compte tenu de certains faits nouveaux dans le domaine financier, le SCAF reconnaît l'utilité d'une révision générale du règlement financier. À cet effet, il **émet les recommandations suivantes :**

- i) un groupe informel à composition non limitée, nommé par le SCAF, menant ses travaux par correspondance pendant la période d'intersession 2010/11 (SCAF-CG), examinera, en concertation avec le secrétaire exécutif, les questions qui lui seront soumises. Entre autres questions, il s'agira de :**
 - a) mener un examen exhaustif du règlement financier de la CCAMLR et, le cas échéant, préparer des projets d'amendements ;**
 - b) ébaucher des principes à mettre en œuvre à l'égard des placements qui soient conformes au règlement financier pour guider le secrétariat dans la gestion du portefeuille des placements de la CCAMLR et celle de ses prochains placements en prenant en considération le rapport entre ces principes et le règlement financier ;**
 - c) examiner la fréquence et le contenu des communications envoyées aux Membres par le secrétariat en ce qui concerne les placements ;**
- ii) le SCAF examinera un compte rendu de ces considérations et des amendements proposés au règlement financier lors de la XXX^e session de la CCAMLR ;**
- iii) le groupe sera présidé par l'Australie.**

24. Le SCAF recommande à la Commission, en attendant les avis du groupe informel, et compte tenu des événements récents et de la nécessité d'adopter une approche prudente à l'égard de ses placements, d'aviser le secrétaire exécutif de restreindre les

prochains placements à des obligations d'État ou équivalents en dépôts bancaires, et de suspendre temporairement l'Article 8.2 b) du règlement financier, sur les investissements à long terme.

25. Les États-Unis sont d'avis qu'une concertation initiale avec un conseiller en placements trié sur le volet et approuvé par la Commission, devrait faire partie intégrante de toute réaction sérieuse aux événements affectant actuellement le portefeuille des placements. À l'origine, cette disposition avait été incluse dans le projet d'amendements de l'Article 8.2 du règlement proposé par la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis.

26. Le SCAF recommande au secrétaire exécutif de continuer à présenter un bilan trimestriel des placements de la Commission.

TRANSFERT DE FONDS SUR LE FONDS SPÉCIAL DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES GÉNÉRALES

27. Le SCAF se voit présenter le rapport préparé par le secrétariat (CCAMLR-XXIX/11) et se range à l'avis selon lequel les frais supplémentaires confisqués sur les droits de notification des pêcheries nouvelles ou exploratoires devraient toujours être versés sur le Fonds d'exploitation général.

EXAMEN DU BUDGET DE 2010

28. Le SCAF recommande **à la Commission d'adopter le budget révisé de 2010, tel qu'il est présenté à l'appendice II du présent rapport, y compris l'excédent de 436 000 AUD à reporter à 2011.**

ÉVALUATION PLUS APPROFONDIE DES BESOINS EN MATIÈRE DE TRADUCTION

29. Le SCAF note que le document CCAMLR-XXIX/8 présenté par le secrétariat, qui présente un compte rendu exhaustif des résultats des concertations menées avec les Membres pendant la période d'intersession pour déterminer quels étaient leurs besoins spécifiques en matière de traduction et les coûts correspondants. Après examen des résultats des concertations, le SCAF **émet les recommandations suivantes :**

- **que les groupes de travail fassent preuve de restrainte vis-à-vis de la longueur de leurs rapports ;**
- **que les documents de travail soient limités à 1 500 mots, mais qu'aucune limite ne soit imposée aux mesures de conservation annexées, aux décisions ou aux résolutions ;**
- **que le secrétaire exécutif soit autorisé à renvoyer les documents de travail dépassant 1 500 mots à leurs auteurs pour qu'ils les révisent et les**

resoumettent dans les délais prescrits pour la soumission des documents adoptés par la Commission ;

- **que tous les documents soumis en tant que révisions soient soumis en utilisant l'option Suivi des modifications ;**
- **que tous les documents soient soumis tant en MS Word qu'en format pdf.**

30. Le SCAF évaluera les effets des mesures mises en œuvre et, si nécessaire, examinera les autres mesures qui s'imposeraient.

ESPACE DE RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SCIC

31. Le SCAF note que les travaux d'agrandissement de l'espace de réunion du SCIC ont été achevés dans les temps et le budget prévus.

MISE EN PLACE D'UN RECOUVREMENT DES COÛTS

32. Le SCAF prend note du document CCAMLR-XXIX/34 Rév. 1, présenté par les États-Unis sur la question du recouvrement des frais de traitement des notifications de projets de pêche au krill. Il est noté que ce document est également examiné par le SCIC et que le SCAF attend l'avis de ce dernier avant d'examiner la question plus avant.

33. Étant donné que la part des frais de notification recouvrant les frais d'administration est restée inchangée depuis son adoption en 2005 (3 000 AUD), le SCAF demande au secrétariat de réexaminer la composante administrative des frais réels liés au traitement des notifications et de lui faire part de ses conclusions à la XXX^e session de la CCAMLR.

FONDS DE RÉSERVE

34. Le SCAF note qu'aucune dépense n'a été imputée au Fonds de réserve en 2010. Conformément à l'usage établi, le SCAF **recommande, suite au virement des cautions confisquées des pêches nouvelles et exploratoires sur ce Fonds, d'en transférer le solde dépassant 110 000 AUD sur le Fonds d'exploitation générale.**

FONDS DU SDC

35. Le SCAF note que les dépenses relatives à l'atelier de renforcement des capacités de l'Afrique contre la pêche INN (67 154 AUD) et au matériel pédagogique pour la formation au SDC (5 716 AUD), toutes deux approuvées en 2009 (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 3.18), ont été imputées au Fonds du SDC en 2010.

FINANCEMENT PLURIANNUEL DES TÂCHES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

36. Aucune demande n'a été formulée par le Comité scientifique quant à un report de fonds de 2010 sur 2011. Le Fonds détient actuellement la somme de 90 000 AUD pour couvrir les frais qui pourraient encore être occasionnés des suites de l'Atelier conjoint CCAMLR–CBI, qui s'est tenu en 2008, et du fait de la révision du *Manuel de l'observateur scientifique*.

BUDGET 2011

Avis du SCIC et du Comité scientifique

37. Le président du SCIC avise qu'il n'y aura pas d'atelier DOCEP en 2011, ce qui entraînera une économie de 12 000 AUD. Compte tenu des avis émis par le Comité scientifique et le SCIC, le SCAF soutient la proposition du secrétariat de procéder à une évaluation des systèmes de gestion des données. Le SCAF prend note de l'avis du SCIC selon lequel le système actuel de tracking par VMS ne sera plus mis à jour au-delà de 2011 et, qu'à cet égard, le secrétariat étudie diverses options qui seront soumises à la Commission en 2011.

38. Le SCAF reçoit l'avis du président du Comité scientifique sur le budget 2011 du Comité scientifique et prend note des réunions de la période d'intersession prévues en 2011 et 2012.

39. Le SCAF note qu'un atelier sur les AMP est prévu en 2011 à un coût approximatif de 63 000 AUD. Le SCAF **recommande de prévoir un montant de 63 000 AUD à prélever sur le Fonds spécial sur les MPA.**

40. Le SCAF est avisé que le Comité scientifique examine des mécanismes de partage de la charge de travail liée à certains aspects de ses travaux, afin, entre autres, de faciliter la lecture de l'âge des otolithes de légine des pêcheries exploratoires et les besoins potentiels du traitement et de l'analyse systématique des données acoustiques des campagnes d'évaluation menées par des navires pêchant le krill, ainsi que la nécessité de prévoir des ressources supplémentaires pour mener à bien ces travaux.

41. Le Comité scientifique présente un projet d'établissement d'un programme de bourse dont le financement initial proviendra du Fonds spécial de renforcement des capacités scientifiques générales et, si cela est approuvé, complété par d'autres fonds suite à l'évaluation du programme dans cinq ans. Le SCAF approuve cette initiative et **recommande à la Commission d'inviter les Membres à fournir une contribution volontaire au Fonds spécial de renforcement des capacités scientifiques générales afin d'assurer la durabilité de ce programme à long terme.**

42. Le SCAF **recommande à la Commission d'approuver le budget 2011 proposé du Comité scientifique, lequel s'élève à 252 500 AUD.** Le SCAF note que le financement global que demande le Comité scientifique est prévu dans les prévisions budgétaires de 2011 (CCAMLR-XXIX/4).

Avis budgétaires d'ordre général

43. En examinant le projet de budget de 2011, le SCAF s'inquiète du fait que certaines recettes et dépenses ne sont pas inscrites dans le budget proposé. Il indique qu'à sa prochaine réunion, il examinera le statut des Fonds spéciaux, notamment de ceux qui, apparemment, n'ont pas été touchés depuis plusieurs années. Pour une meilleure transparence dans la présentation des finances de la Commission, le SCAF demande qu'à l'avenir, le secrétariat fournisse davantage d'informations sur les opérations qui ne sont pas comprises dans le budget général.

44. Pour répondre à l'inquiétude du SCAF quant au fait que la perte de 1 million d'AUD ne soit pas prise en compte dans les chiffres du budget en cours, il est avisé que cette perte sera reportée en tant que perte dans le Fonds d'exploitation général des états financiers 2010 (voir appendice IV) qui seront examinés à la réunion 2011. Le SCAF note que cette perte a entraîné une réduction des produits d'intérêts dans le budget et qu'il n'est prévu aucune autre implication sur les Réserves de la Commission. Il note toutefois également que toute autre perte sur les placements aura un impact sur les fonds détenus actuellement dans les Réserves, ce qui pourrait avoir une influence négative sur les prochains budgets.

45. Le SCAF note que la perte en question ne devrait pas avoir d'incidence sur le Fonds de cessation de service du personnel.

46. Le Comité décide de prévoir la somme de 10 000 AUD pour la traduction du site Web remanié dans les trois autres langues de la Commission et un montant à hauteur de 40 000 AUD pour l'évaluation des systèmes de gestion des données.

47. Le SCAF note que les dépenses prévues au budget de 2011 s'élèvent à 4 488 000 AUD. Les contributions individuelles des Membres de 2011 sont présentées à l'appendice III. Cela constitue une baisse de 0,07% par rapport aux contributions de 2010. Compte tenu du taux d'inflation de 3,1%, le budget de la Commission s'inscrit largement dans les limites d'une croissance réelle nulle. **Le SCAF recommande à la Commission d'approuver le budget proposé de 2011, sous réserve de confirmation par la Commission qu'elle continuera de développer ses relations avec le FIRMS.**

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Calendrier des contributions

48. Le Comité **recommande à la Commission d'accorder, en vertu de l'Article 5.6 du Règlement financier et conformément aux pratiques courantes, un délai de paiement des contributions de 2011 jusqu'au 31 mai 2011 à l'Afrique du Sud, à l'Argentine, à la Belgique, au Brésil, à la Chine, à la République de Corée, aux États-Unis, à l'Inde et à l'Uruguay.**

49. Le SCAF demande au groupe consultatif du SCAF de réfléchir aux dates de paiement des contributions des Membres dans le cadre de la révision du règlement financier en 2011.

Contribution de Membre de l'Ukraine

50. Le SCAF est informé que l'Ukraine n'a pas encore versé ses contributions de Membre au titre de 2008 (en partie), 2009 et 2010. Il note que l'Ukraine étant en défaut de paiement, il convient d'appliquer l'article XIX.6 de la Convention. Il fait par ailleurs mention d'une lettre au président de la Commission dans laquelle l'Ukraine indique son intention de s'acquitter de toutes les sommes dues en décembre 2010.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012

51. Selon la pratique antérieure, le SCAF présente à la Commission les prévisions budgétaires pour 2012. Il note la croissance réelle nulle du niveau des contributions des Membres de 2011/12. Le SCAF reconnaît qu'une incertitude entoure le montant des frais liés aux pêcheries nouvelles ou exploratoires tant en 2011 qu'en 2012 et que cela est reflété dans les prévisions de 2012. Notant les contraintes budgétaires nationales, certains Membres trouvent préoccupant le niveau des crédits budgétaires associés aux salaires et indemnités, faisant valoir qu'il était le résultat des dispositions actuelles qui feront l'objet de l'évaluation du plan stratégique et seront examinés en 2011. Le SCAF note également que les produits d'intérêts sont fonction des taux en vigueur pour les placements en obligations d'État ou équivalents en dépôts bancaires.

AUTRES QUESTIONS

Rapport d'évaluation de la performance

52. Le SCAF examine l'état d'avancement de la mise en pratique des recommandations le concernant émises dans le rapport 2008 du Comité d'évaluation de la performance de la CCAMLR (CCAMLR-XXIX/BG/48).

53. Concernant les travaux futurs, le SCAF note que la planification de la succession (Rec. 7.2.1.4) sera examinée en 2011 dans le cadre de l'évaluation du plan stratégique prévue par le secrétariat. Concernant la promotion de l'engagement d'États en développement dans les travaux de la Commission (Rec. 6.5.2.1 et 7.1.1.3), le SCAF recommande de charger le secrétariat de préparer un rapport sur la pratique suivie dans d'autres organisations multilatérales similaires (Rec. 6.5.2.1 b)) et d'examiner ce rapport à la XXX^e session de la CCAMLR. Il avise par ailleurs qu'il a l'intention d'aborder à sa réunion 2011 la question du recouvrement des coûts et de facturer le coût total des prestations (Rec. 7.1.1.1 et 7.1.1.2). Les Membres sont invités à présenter des documents sur la question pour discussion en 2011.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2011 ET 2012

54. Le SCAF décide à l'unanimité de nommer l'Afrique du Sud à la vice-présidence du SCAF de la fin de la réunion de 2010 jusqu'à la fin de la réunion de 2012.

ADOPTION DU RAPPORT

55. Le rapport de la réunion est adopté.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

56. La présidente, Mme Sangwan, avise le SCAF qu'elle ne sera pas en mesure d'assister à la réunion de la Commission et demande au vice-président (Afrique du Sud) de présenter le rapport du SCAF. Le Comité remercie Mme Sangwan de l'excellence dont elle a fait preuve dans la conduite de la réunion. Le président déclare la réunion close.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 25 au 29 octobre 2010)

1. Organisation de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
2. Examen des états financiers révisés de 2009
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2010
4. Plan stratégique du secrétariat
 - i) Réévaluation du poste de Responsable des communications
 - ii) Plan de succession pour le secrétariat
 - iii) Poste de directeur des données : classification salariale
 - iv) Évaluation des systèmes de gestion des données
5. Évaluation du portefeuille des placements
6. Transfert de fonds sur le Fonds spécial de renforcement des capacités scientifiques générales
7. Examen du budget de 2010
8. Évaluation des besoins en matière de traduction
9. Espace de réunion supplémentaire pour le SCIC
10. Développement du recouvrement des coûts
11. Fonds de réserve
12. Fonds du SDC
13. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique
14. Budget 2011
 - i) Budget du Comité scientifique
 - ii) Avis rendu par le SCIC
15. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Retard de paiement de la contribution de l'Ukraine
16. Prévisions budgétaires pour 2012

17. Autres questions
 - i) Rapport sur l'évaluation de la performance
18. Élection du vice-président du SCAF
19. Adoption du rapport
20. Clôture de la réunion.

APPENDICE II

EXAMEN DU BUDGET 2010, BUDGET 2011 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
(tous les montants sont en dollars australiens)

Budget 2010				Budget	Prévisions
Adopté en 2009	Révisé	Écart		2011	2012
REVENUS					
3 159 000	3 159 000	0	Contributions annuelles des Membres	3 157 000	3 250 000
0	0	0	Contribution des nouveaux Membres	0	0
165 000	195 000	(30 000)	Transferts - Fonds spéciaux	185 000	* 563 000
190 000	160 000	30 000	Intérêts	180 000	200 000
530 000	520 000	10 000	Imposition du personnel	530 000	550 000
440 000	528 000	(88 000)	Excédent de l'année précédente	436 000	0
<u>4 484 000</u>	<u>4 562 000</u>	<u>(78 000)</u>		<u>4 488 000</u>	<u>4 563 000</u>
DÉPENSES					
3 237 000	3 097 000	140 000	Salaires et indemnités	3 280 000	3 420 000
210 000	160 000	50 000	Équipement	200 000	205 000
120 000	115 000	5 000	Assurance et maintenance	200 000	206 000
10 000	16 000	(6 000)	Formation	15 000	15 000
320 000	310 000	10 000	Services/équipement réunions	320 000	320 000
294 000	150 000	144 000	Déplacements	230 000	180 000
70 000	67 000	3 000	Impression et photocopie	70 000	72 000
83 000	81 000	2 000	Communication	83 000	85 000
140 000	130 000	10 000	Frais divers	90 000	60 000
<u>4 484 000</u>	<u>4 126 000</u>	<u>358 000</u>		<u>4 488 000</u>	<u>4 563 000</u>
Excédent pour l'année		(436 000)			

* Comprend une estimation des frais supplémentaires confisqués sur les pêcheries nouvelles ou exploratoires en 2011 et les nouveaux frais qui pourraient être reçus en 2012, compte tenu de l'incertitude des sommes reçues d'une année sur l'autre, mais sur la base des revenus des années précédentes.

Les montants inscrits dans les postes de dépenses des Salaires et indemnités représentent des obligations contractuelles envers le personnel du secrétariat, le paiement des traducteurs externes et les contributions au Fonds de cessation de service du personnel.

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES 2011

Contributions au Fonds d'exploitation général – payables au 1^{er} mars 2011
(tous les montants sont en dollars australiens)

Membre	Contribution de base	En pêche	Total
Afrique du Sud*	121 341	1 993	123 334
Allemagne	121 341	-	121 341
Argentine*	121 341	1 000	122 341
Australie	121 341	9 953	131 294
Belgique*	121 341	-	121 341
Brésil*	121 341	-	121 341
Chili	121 341	2 213	123 554
Chine, Rép. populaire de*	121 341	-	121 341
Communauté européenne	121 341	-	121 341
Corée, République de*	121 341	20 351	141 692
Espagne	121 341	3 861	125 202
États-Unis*	121 341	-	121 341
France	121 341	24 976	146 317
Inde*	121 341	-	121 341
Italie	121 341	-	121 341
Japon	121 341	12 241	133 582
Namibie	121 341	1 000	122 341
Norvège	121 341	20 529	141 870
Nouvelle-Zélande	121 341	6 206	127 547
Pologne	121 341	3 228	124 569
Royaume-Uni	121 341	10 400	131 741
Russie	121 341	2 539	123 880
Suède	121 341	-	121 341
Ukraine	121 341	1 113	122 454
Uruguay*	121 341	1 872	123 213
	<u>3 033 525</u>	<u>123 475</u>	<u>3 157 000</u>

* Délai de paiement demandé

MOUVEMENTS DE FONDS PROPRES ET DE FONDS SPÉCIAUX EN 2010
(tous les montants sont en dollars australiens)

Fonds	Solde 1 ^{er} janv. 10	Revenus	Produits d'intérêts	Dépenses	Solde 31 déc. 10
Fonds propres					
Fonds d'exploitation général	991 394			991 394	0
Réserve	305 000	185 000		195 000	295 000
Remplacement des immobilisations	101 675	17 000		1 666	117 009
Pêcheries nouvelles ou exploratoires	459 920	213 000		588 332	84 588
Cessation de service du personnel	147 475			11 630	135 845
Spéciaux					
Système d'observation – États-Unis	107 301		4 200		111 501
Système de contrôle des navires – États-Unis	13 459		500		13 959
SDC	281 503		11 200	90 877	201 826
Respect de la réglementation et répression des infractions	24 987		1 000		25 987
Aires marines protégées	94 904		3 800		98 704
Financement pluriannuel du Comité scientifique	94 581		3 800	3 375	95 006
Fidécimmis pour le respect de la réglementation	12 294		500		12 794
Capacité scientifique générale	0	120 000	1 800	32 000	89 800

En 2009, la somme de 76 384 AUD (PURE) a été déduite du Fonds d'exploitation général. En 2010, le solde de 923 616 AUD a été déduit du Fonds d'exploitation général. Le placement OASIS d'un montant de 600 000 AUD sera réduit à environ 156 000 AUD. La somme de 67 778 AUD sera déduite du solde disponible du Fonds d'exploitation général, et le reste, du Fonds de réserve des pêcheries nouvelles ou exploratoires.

